

Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 49/1958 (1958)

Artikel: Jura bernois
Autor: Junod, Charles
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-114647>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Jura Bernois

« C'est ici ma dernière année... »

Ce refrain d'étudiant me vient au cœur en abordant, pour la dernière fois, la rédaction d'une chronique scolaire jurassienne. Je passe en revue toutes les années écoulées, une vingtaine, que j'ai tenté de caractériser : années de prospérité, années d'angoisses, années difficiles de l'après-guerre ; les innovations, les initiatives, les créations, les échecs et les succès ; et le défilé des serviteurs de l'école qui s'en sont allés, après avoir donné le meilleur d'eux-mêmes à l'enfance du pays. De tous nos efforts accumulés a été créée l'école nouvelle jurassienne, école estimée, école enrichie, école de mieux en mieux informée et de plus en plus capable d'action efficace sur les jeunes générations, école mise en présence de problèmes de plus en plus complexes, qu'elle s'efforce de résoudre en fonction d'une enfance mieux connue, grâce aux découvertes des sciences pédagogiques.

Parmi toutes ces années qui ont passé, la dernière peut être considérée, non pas comme une année normale, puisque les problèmes qui découlent de la guerre sont loin d'être résolus — pénurie d'instituteurs, insuffisance de locaux scolaires — l'adaptation à un genre de vie en pleine évolution, mais comme une année d'activité intense et régulière, tant on s'habitue à vivre dans l'anomalie et dans l'appréhension ; car hélas l'année écoulée est aussi celle des heurts politiques et des problèmes hallucinants posés à l'humanité par le déploiement imminent de l'énergie nucléaire. Passons en revue les questions qui se sont posées aux autorités scolaires au cours de cette année, et les solutions qui ont été envisagées.

Une bonne nouvelle pour les petites écoles « retirées » : le supplément de traitement prévu par la nouvelle loi scolaire pour les maîtres de ces classes a été précisé et régulièrement alloué. Il n'était pas aisément de définir le terme d'*« école retirée »*, et il a fallu établir des points dont la somme détermine les droits du corps enseignant aux suppléments en question : distance d'un centre géographique, difficultés des moyens de communications. Nous verrons à l'usage l'effet de pareille mesure, qui constitue une reconnaissance à l'égard des maîtres qui demeurent attachés à la terre, et la promesse de conserver aux localités retirées un corps enseignant de qualité.

Une bonne nouvelle encore pour les petites localités : l'introduction du service dentaire obligatoire. S'il était aisément d'introduire ce service, à titre facultatif, dans les grandes localités, il fallait une décision des autorités cantonales pour vaincre les résistances des populations campagnardes, et assurer le financement de cette vaste organisation — qui ne se heurte plus ... qu'au nombre insuffisant des dentistes !

On continue à construire, à grands renforts de millions : des bâtiments scolaires, des maisons d'habitation pour le corps enseignant, des salles de gymnastique. Les dépenses se montent à 35 000 000 fr. pour l'année écoulée, dont 15 000 000 fr. à la charge de l'Etat. Pour les

six dernières années, les dépenses se sont élevées à près de 140 000 000 fr. dont 52 000 000 fr. à la charge de l'Etat. A ce rythme-là, l'équipement scolaire sera bientôt réalisé, à la grande satisfaction des enfants, des parents et des maîtres.

L'équipement de l'école ne concerne pas uniquement les bâtiments. Les moyens d'enseignement, eux aussi, ont été considérablement améliorés. Plusieurs nouveaux manuels ont vu le jour, ou paraîtront prochainement : manuels de lecture attrayants pour les 2^e et 3^e années des écoles jurassiennes : « Joyeux départs », et « Rayons de soleil ». Refonte des manuels de 4^e, 5^e et 6^e années : « Messages », et « Notre camarade ». Edition de fiches de travail. Réédition du manuel d'histoire suisse. L'essai enfin du « crayon à bille » dans les classes. Banni rigoureusement jusqu'ici du sanctuaire scolaire, ce merveilleux petit instrument fait ainsi son entrée dans les classes, à titre expérimental. Il s'agit en particulier de vérifier le fonctionnement de la bille, en été et en hiver, de vérifier la durée d'utilisation, l'action sur le papier, et d'entendre les suggestions et les observations des maîtres et des élèves. On ne dira pas que les autorités scolaires adoptent les yeux fermés n'importe quelle innovation d'ordre technique !

La formation du corps enseignant préoccupe de plus en plus les pouvoirs publics. On avait espéré que la « pénurie » ne serait bientôt plus qu'un mauvais rêve. Il faut déchanter, et des mesures spéciales ont dû être envisagées encore pour les deux prochaines années : licenciement des nouvelles volées trois et six mois avant le terme des études, ouverture d'un cours pédagogique d'un an à l'intention de candidats munis de maturités ou de diplômes commerciaux et autres. Cette expérience, qui a donné des résultats satisfaisants dans l'ancien canton, sera tentée à l'Ecole normale de Delémont. Une volée d'instituteurs sera exceptionnellement formée à l'Ecole normale des institutrices de Thoune, afin de soulager l'effort accompli par l'Ecole normale des instituteurs de Berne-Hofwil.

Former ne suffit pas. Il faut entretenir la flamme, après l'avoir allumée. De nombreux cours de perfectionnement ont été organisés dans tous les districts et les branches les plus diverses ont été prises en considération : les langues, les sciences, le chant, le dessin, la connaissance du pays, le modelage, les travaux manuels, la religion, la rythmique, les ouvrages féminins. La Direction de l'Instruction publique a versé des subsides d'un montant de 30 000 fr. à ces diverses organisations.

L'école secondaire jurassienne se réorganise. Les tâches qui lui incombe sont si complexes, ses relations, d'une part, avec l'école primaire, d'autre part avec les écoles moyennes et professionnelles, et plus loin avec l'Université, posent des problèmes qui doivent être résolus, avant qu'un nouveau plan d'études soit établi. Deux commissions ont été désignées, l'une pour assurer la coordination des sections primaire et secondaire de l'école publique, l'autre pour préparer l'élaboration du plan d'études. La première commission s'est attaquée au problème presque insoluble de la sélection des enfants, dès leur dixième année. La seconde a organisé une vaste consultation dans la population. Ses travaux préliminaires sont très avancés et la structure de l'école secondaire type à cinq classes est envisagée comme suit :

- 1^{re} année (5^e classe) : classe d'adaptation, chargée d'habituer les élèves venus de différentes classes primaires au rythme de travail de l'école secondaire, sous la direction d'un ou de deux maîtres ou maîtresses ;
- 2^e année : classe d'orientation ;
- 3^e année : section progymnasiale, avec latin, et section secondaire, avec travaux manuels ;
- 4^e et 5^e années : une section littéraire, une section scientifique, et une section pratique.

On voit d'emblée que la classe d'orientation devra dépister les aptitudes des élèves, afin de les orienter vers les différentes sections des classes supérieures, et tenir compte des intérêts et des besoins des enfants. Si nous en croyons la Commission, « ces intérêts très divergents conduisent à donner à l'école secondaire une structure très souple, qui sera réalisée par un enseignement donné à tous les élèves (tronc commun), et par des groupes de branches complémentaires : latin — 2^e langue étrangère, mathématiques supplémentaires — sciences naturelles et travaux manuels — dessin technique, enseignement ménager. »

Nous ne pouvons que souhaiter la réalisation d'un plan qui a le mérite de l'audace et de la clarté.

La Commission des moyens d'enseignement des écoles primaires jurassiennes s'est penchée sur le problème de l'introduction de la semaine de cinq jours dans les classes. Après les expériences tentées ailleurs — les Brenets, Le Locle, La Chaux-de-Fonds — et les demandes venues de différentes localités jurassiennes, la Commission constate que rien ne s'oppose, du point de vue légal, à l'introduction de la semaine scolaire de 5 jours, à l'instar de la semaine industrielle. Toutefois, certaines considérations s'imposent. Il faut éviter le surmenage scolaire, et ménager, au milieu de la semaine, l'après-midi de congé qui s'est révélé bienfaisant en tous points. Il s'agit également de savoir comment seraient utilisées les deux journées du week-end, et non seulement par les enfants des familles aisées, et des familles d'ouvriers, mais aussi des enfants d'autres catégories sociales. Au reste, la semaine de 5 jours n'a pas été introduite dans toutes les branches de l'industrie. La réduction à 5 jours de la semaine scolaire entraînerait des complications dans l'organisation de l'enseignement : utilisation des locaux annexes — salles de gymnastique, salles de travaux manuels entre autres, répartition des leçons d'enseignement religieux, des branches facultatives. Dans ses conclusions, la Commission constate que les communes organisent souverainement leur régime scolaire, mais qu'il appartient à l'Etat d'approuver les règlements communaux. Les communes qui désirent introduire la semaine de cinq jours « doivent soumettre, au préalable, à la Direction de l'Instruction publique, un plan complet de l'organisation de l'enseignement pour toutes les années scolaires. Les horaires mentionneront les heures réservées aux ouvrages, à la gymnastique pour filles et garçons, à l'enseignement religieux, à l'enseignement ménager, à l'allemand, au dessin technique et aux travaux manuels. L'introduction de la semaine de cinq jours ne dérogera pas aux articles du plan d'études qui ont trait aux heures hebdomadaires, à l'enseignement journalier, à la répartition des heures aux différents degrés scolaires. La Commission propose que les enfants aient un après-midi libre par semaine, de préférence

rence le mercredi. Elle estime nécessaire de s'assurer, par voie de consultation, que l'introduction de la semaine de cinq jours répond à un besoin général de la population. Le nouveau régime scolaire ne devrait devenir définitif qu'après une période d'essai de trois ans. » Les précautions énoncées par la Commission ont clarifié la situation : il sera intéressant de voir ce qu'il résultera d'une initiative qui tend à adapter de mieux en mieux l'activité scolaire au rythme de l'activité industrielle, mais en réservant les besoins et les droits spécifiques de l'enfant.

Nous n'entrerons pas dans le détail des tableaux statistiques du rapport de gestion de la Direction de l'Instruction publique. Bornons-nous à quelques brèves indications :

Le nombre des classes spéciales s'élève à 70, dans 28 localités, dont trois localités jurassiennes seulement : Delémont, Saint-Imier, Tavannes.

Les classes primaires sont au nombre de 3500 ; il y en avait 2200 au début du siècle. 556 classes sont de langue française. Pour le degré secondaire, on compte 850 classes, dont 124 de langue française. Quant au contingent des élèves, il est de 104 000 garçons et filles, dont 15 000 de langue française, pour les écoles primaires, et 22 000 pour les écoles secondaires, dont 3700 de langue française.

On ne saurait passer en revue les événements scolaires sans penser aux personnalités qui se vouent à l'honorable mission de former la jeunesse du pays ; aux maîtres de tous les degrés — de l'école enfantine à l'université — sans qu'on puisse dire, et sans qu'on le veuille, lesquels accomplissent la tâche la plus noble et la plus efficace ; à tous ceux qui se dévouent, année après année, du jour où la carrière s'ouvre, riche de perspectives réjouissantes et mystérieuses, jusqu'à l'époque mêlée de joie et de mélancolie de la retraite, du temps où diminuent les responsabilités sociales, où l'homme, libéré de ses obligations professionnelles, peut se consacrer de toute son âme à ses occupations préférées, aux recherches longuement souhaitées, aux lectures constamment délaissées, et au culte du souvenir et des amitiés profondes. Les individus passent, les cadres se renouvellent, et la flamme continue à briller au foyer d'une jeunesse ardente. Aux maîtres, certes, mais aussi aux membres des autorités scolaires, commissions officielles, inspecteurat, directions communales et cantonales. Les « officiels » accomplissent une activité secondaire, si l'on veut, mais indispensable et indéfiniment bien-faisante.

Nous avons signalé, dans nos chroniques, les arrivées et les départs dans les divers secteurs de l'activité scolaire. Qu'il nous soit permis de citer aujourd'hui un pédagogue atteint par la limite d'âge, et qui continuera sans doute de servir l'école après avoir déposé tous ses mandats officiels ; nous voulons parler de Fritz Reusser, qui fut instituteur, maître secondaire, inspecteur primaire, avocat des mineurs, membre et longtemps président de la Commission des écoles normales jurassiennes. A tous les postes qu'il a occupés avec une rare distinction et un dévouement inlassable, il fut l'ouvrier conscientieux et le conseiller compréhensif et affectueux, modeste et discret, auquel de nombreux maîtres, et d'innombrables écoliers, expriment en ce jour leur reconnaissance. Nous lui souhaitons une retraite heureuse et bénie. Il demeure l'animateur de l'ADIJ, l'Association pour la défense des intérêts jurassiens, et nous

formons le vœu qu'il puisse longtemps encore servir au poste qu'il occupe en marge de la politique et de l'administration, au cœur du pays jurassien.

« C'est ici ma dernière année... » Je voudrais exprimer, en quittant la rédaction d'*« Etudes pédagogiques »*, ma reconnaissance amicale aux représentants des pouvoirs publics, et particulièrement à MM. les Inspecteurs scolaires, qui m'ont aidé de leurs conseils et de leurs suggestions ; dire aux lecteurs de cette revue, à mes collègues instituteurs, mon attachement cordial et reconnaissant. Je forme le vœu que les institutions scolaires de mon pays poursuivent leur activité dans la joie paisible et le sentiment d'une mission consciencieusement accomplie.

Quant à cette revue, qui s'efforce d'apporter au pays romand des suggestions et des informations, aux *« Etudes pédagogiques »*, aux hommes qui en ont la charge, à notre président, M. Pierre Oguey, directeur de l'Instruction publique du canton de Vaud, à M. Chevallaz, son secrétaire, à mes excellents collègues du Comité de rédaction, je désire exprimer ma reconnaissance amicale et mes vœux bien sincères en vue d'une activité féconde au service de l'école romande.

CHARLES JUNOD.

Neuchâtel

Enseignement primaire

Pour que tous les postes vacants soient occupés, l'inspecteur plus spécialement chargé de ce travail important a dû vaincre un certain nombre de difficultés. Grâce à des méthodes de prospection qui se sont révélées efficaces, les démarches entreprises pour trouver des remplaçants ont donné, en général, de bons résultats. Autant que faire se peut, nous évitons de nous adresser aux élèves de l'Ecole normale pour que ces étudiants puissent travailler dans de bonnes conditions pendant leur préparation pédagogique réduite à quatorze mois. Cependant, dans certains cas, nous sommes obligés d'avoir recours à ces jeunes gens. M. le directeur de l'Ecole normale a compris nos difficultés et n'a pas hésité à désigner l'un ou l'autre des normaliens pour un remplacement.

A maintes reprises, nous avons insisté sur le fait que l'attribution des places vacantes ne pouvait se faire qu'en transformant un certain nombre de postes d'institutrices en postes d'instituteurs. Il est indispensable d'accentuer cette mesure pour que les garçons fréquentant l'Ecole normale et les gymnases pédagogiques puissent être occupés dès qu'ils auront terminé leurs études. A cet égard, les villes et plusieurs villages importants devront accomplir un effort considérable. D'autre part, les effectifs des trois sections pédagogiques sont de plus en plus importants. Aussi, vraisemblablement dès le 1^{er} novembre 1959, nous devrons licencier peu à peu le personnel féminin auxiliaire.